



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Réflexions sur l'évolution du programme GEOPAL – Réunion des collèges Nouvelle convention d'application du programme GEOPAL

Rappel des dates :

- Collège collectivités : lundi 04/05/15, 14h15-16h30, Bâtiment Sèvre, salle Sanguèze
- Collège Etat : lundi 11/05/15, 14h15-16h30, salle A de la MAN (rue Viviani-Nantes)
- Collège partenaires : mardi 12/05/15, 14h15-16h30, Bâtiment Sèvre, salle Sanguèze

Pour faire suite au Comité Technique de GEOPAL qui s'est tenu le 31 mars dernier à l'Hôtel de Région, et comme annoncé en séance, il est proposé des réunions de travail par collège pour réfléchir à une déclinaison stratégique de GEOPAL v2 dans le cadre du CPER 2015-2020. La nouvelle convention d'application qui ressortira de nos échanges devra décliner et préciser les objectifs du programme tels que mentionnés dans la SCORAN et les conditions de leur mise en œuvre tant du point de vue de la gouvernance que de l'organisation opérationnelle.

En préambule des réunions, il vous sera rappelé brièvement :

- les objectifs du programme GEOPAL affiché dans le CPER 2007-2013 et les acquis.
- l'organisation de l'information géographique en Pays de la Loire et les relations entre les différents échelons : échelon local, échelon départemental, échelon régional et échelon national.

Pour préparer ces réunions, deux fiches de réflexions vous sont proposées pour engager le débat :

- une fiche sur les objectifs assignés au programme pour la période 2015-2020 et les questions à se poser sur les conditions de leur mise en œuvre.
- une fiche sur le mode de gouvernance à trouver avec un focus sur le modèle de GéoBretagne.

Ces fiches sont informatives et doivent vous aider à construire votre réflexion qu'il faudra partager lors des réunions. C'est à plusieurs que le programme GEOPAL v2 doit se construire et se pérenniser.

Nous comptons sur votre présence et vous invitons à vous inscrire au préalable sur la plate-forme www.geopal.org.

Fiche 1 Evolution du programme GEOPAL / LES OBJECTIFS

Rappel des objectifs CPER 2007-2013

Un cadre de cohérence commun:

- favoriser l'observation et la connaissance des territoires et concourir à leur gestion
- garantir l'interopérabilité des systèmes d'information
- renforcer la capacité d'expertise et d'anticipation des organismes et développer les capacités d'étude de chacun d'abord par le partage des données, puis, à terme, par le partage des connaissances
- améliorer la mise en œuvre des politiques publiques en intégrant des informations de sources différentes et en leur donnant une représentation spatiale
- réaliser des économies d'échelle par l'acquisition mutualisée de référentiels et la mutualisation de l'ingénierie
- maintenir la région des Pays de la Loire parmi les régions leaders dans le champ de l'information géographique partagée

<u>Trois objectifs principaux :</u>

- accroître l'efficacité des structures publiques productrices et utilisatrices d'information géographique en Pays de la Loire,
- développer la mutualisation et le partage des informations existantes entre ces structures,
- favoriser le développement de l'information géographique en Pays de la Loire et y participer activement par des actions ciblées.

La réalisation de ces objectifs se traduira par :

- la création d'une PF d'échanges de données permettant, à partir de services web intégrés, le catalogage, la diffusion et la consultation de données publiques y compris pour le citoyen, à partir d'outils de cartographie interactive
- l'organisation, l'acquisition et la diffusion de l'information géographique territoriale
- la production de données « métiers géolocalisées normalisées, prioritairement dans les domaines de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des risques naturels et technologiques...

Rappel du CPER 2015-2020

Programme d'action

Le programme GEOPAL se décline au travers de trois priorités :

- 1. consolider l'infrastructure régionale par le renforcement de l'animation de la communauté géomatique ligérienne.
- 2. créer des outils et services adaptés aux utilisateurs.
- 3. coopérer avec les organismes de recherche.

Objectifs exprimés lors du comité technique du 31/03/15

- poursuivre l'acquisition de référentiels,
- continuer à partager et mutualiser les données métiers,
- faire vivre la communauté de pratiques.





PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Conditions à réunir pour remplir ces objectifs :

Les données référentiels :

Compte tenu du coût d'acquisition des référentiels, les moyens inscrits au CPER (850K€) sont insuffisants pour tous les prendre en compte. Une réflexion sur la pertinence de chaque référentiel est nécessaire et plusieurs approches doivent être abordées :

- les référentiels d'envergure régionale (a minima orthorégionale 20 cm et OCS GE) : acquisition mutualisée GEOPAL (CR/ETAT) ou plus élargie avec les participations des partenaires ?
- les référentiels «emblématiques» incontournables comme le SCAN25 : prise en charge uniquement par GEOPAL (CR/ETAT) ?
- les autres référentiels : lesquels et comment faire ?

La mobilisation du FEDER et/ou la participation financière des collectivités (lesquelles et selon quel montage) doivent être discutées.

Les données métiers :

Quelle incitation des partenaires à contribuer et partager leurs données métiers ?

Quel intérêt à le faire pour les producteurs de données ?

Quelle méthode de dépôt et de valorisation des données sur la plate-forme (ou une plate-forme tiers) : dépôt par le producteur (nécessitant de la formation et de l'accompagnement), tâches déléguées à l'équipe-projet de GEOPAL, autres méthodes ?

Quelle incitation à l'ouverture la plus large possible des données (consultation, visualisation, téléchargement, publication de flux) ?

Quel lien avec les plates-formes OpenData?

Faire vivre la communauté de pratiques :

Quelle liste des groupes de travail (ou pôles thématiques / métiers) ?

Quelle animation des groupes de travail et quelle implication des partenaires ?

Quelle méthode d'élaboration d'une feuille de route et quelle validation ?

Comment rendre compte et valoriser les productions des groupes de travail ?

Comment favoriser les usages ?

Faut-il valoriser les données sur la plate-forme tel un observatoire thématique ?

Faut-il assurer une veille juridique, réglementaire et technologique au sein de chaque groupe de travail?

Les partenaires :

Quelle différence entre partenaires GEOPAL et ayant-droits GEOPAL ?

Quel élargissement à la sphère privée ?

Fiche 2 Evolution du programme GEOPAL / LA GOUVERNANCE

Rappel de la gouvernance actuelle :

| Instance | Composition | Rôle | | Périodicité réunions |
|---|---|------|---|----------------------------|
| Comité technique | Présidence: représentants préfet/CR Membres: représentants des 3 collèges | • | définit les orientations politiques générales conduit une réflexion prospective sur l'IG en PDL propose des sujets d'investigation ou des extensions de partenariats | En pratique 1 |
| Equipe-projet | DREAL / Région | • | prépare des comités techniques et de pilotage, des bilans annuels, réalise les cahiers des charges et pilote les prestations externalisées administre la partie éditoriale du site et favorise la communication exerce une mission d'animation locale et représente la région dans les instances nationales | Tous les 15 jours a minima |
| Comité de programmation de fait traité en bilatérale SGAR/DGS | SGAR/DGS | • | programme les opérations attribue l'allocation des aides du CPER propose l'allocation du FEDER | En tant que de besoin |

Dans ce schéma, seuls l'Etat et la Région pilotent le programme GEOPAL. L'instance plénière du comité technique est consultative.

Options à discuter pour la gouvernance future :

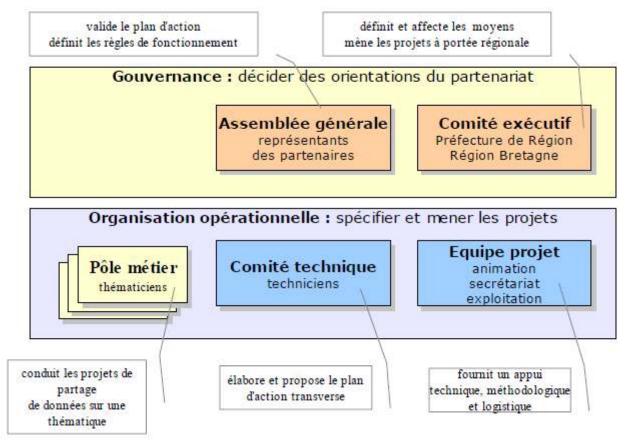
- soit l'Etat et la Région assurent seuls le pilotage du programme : même dans ce schéma la gouvernance sera revue pour clarifier les instances, les représentants et le rôle de chacun (cf. GéoBretagne joint ci-après);
- soit les collectivités rentrent dans la gouvernance avec une précaution sur le souci de maintenir une gouvernance opérationnelle restreinte.





PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Exemple de la gouvernance de GéoBretagne (extrait de la charte partenariale)



Gouvernance:

Comité exécutif restreint :

DGS, SGAR adjoint, DREAL directrice et chefs de projet.

1 réunion par an : définition des moyens et définition des projets d'envergure régionale.

Assemblée Générale:

Représentants des partenaires (contact technique et représentant).

Bilan annuel, acceptation des nouveaux partenaires, valorisation des partenaires, publication des feuilles de route des pôles métiers.

Présidence assurée par le Vice-Président Aménagement du Territoire et le SGAR Adjoint.

Organisation opérationnelle:

Comité technique :

Assemblée des sigistes.

Chaque thème des pôles métiers est présenté et discuté.

Equipe-projet:

Animation, secrétariat, exploitation.

Réunion tous les 15 jours.

Documents contractuels à mettre en place :

GEOPAL a fonctionné avec des documents contractuels structurants :

- la convention d'application du programme engageant l'Etat et le Conseil régional dans le cadre du CPER ;
- les conventions d'attribution de subvention engageant chaque acteur mobilisant un financement à diffuser les données acquises aux ayant-droits GEOPAL ;
- une convention d'adhésion au portail GEOPAL permettant à chaque acteur d'avoir accès aux données partagés au sein du programme.

GEOPAL devra se doter de documents contractuels indépendants du CPER, engageant les financeurs et les partenaires sur la durée avec des règles de fonctionnement claires pour les contractants sur les différents volets du programme. L'évolution de ces documents sera soumise pour validation aux instances de gouvernance.

Pour mémoire, les documents contractuels de Géobretagne :

Charte partenariale GéoBretagne

http://cms.geobretagne.fr/content/un-partenariat-pour-la-connaissance-des-territoires

Convention de fonctionnement Etat-Région 2014/2016 http://cms.geobretagne.fr/content/convention-etat-region-geobretagne-2014-2016

Convention pour l'acquisition et la diffusion d'orthophotographies et de produits dérivés http://cms.geobretagne.fr/content/projet2014-convention-mise-a-disposition-des-donnees-orthophotographiques-et-derivees